

**GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO  
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT  
FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES**

**PROJET : APPUI AUX COMMUNES RURALES ET AUX INITIATIVES  
INTERCOMMUNAUTAIRES (ACRIC)**

Résultat attendu de l'UNDAF 2006-2010	D'ici 2010 les quatre composantes de la bonne gouvernance sont renforcées dans le respect des droits humains.
Résultat attendu du CPAP 2006 - 2010	La décentralisation et la participation des citoyens particulièrement les femmes et les jeunes à la gestion locale sont renforcées
Résultats attendus du projet	(i) Des instruments de planification locale sont élaborés et mis en œuvre (ii) La capacité de maîtrise d'ouvrage communale est renforcée et les règles de bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques locales observées. (iii) Des dynamiques économiques locales émergent. (iv) Les capacités des acteurs locaux sont renforcées.
Partenaires de mise en œuvre	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
Autres partenaires	MEF, DGTCP, AMBF, ARBF, Conseil Régional de la Boucle du Mouho

**Courte description du projet**

Le projet « Appui aux Communes Rurales et aux Initiatives Intercommunautaires (ACRIC) » deuxième sous programme du programme d'appui à la décentralisation et au développement local (DEPACIDEL) vise à (i) mettre en œuvre un fonds de développement local au niveau d'un ensemble de communes, (ii) développer la solidarité inter communale dans la zone d'intervention et (iii) soutenir le développement d'outils pour le pilotage de la décentralisation au niveau national. Le projet ACRIC est conçu pour une durée de cinq (5) ans, en deux phases successives de deux et trois ans, avec un coût de base de 3 943 400 dollars US.

Période couverte par le Programme de Pays : 2006 - 2010	Budget estimatif total (US\$): 3 943 400 \$
Composante du Programme : Renforcement de la Gouvernance	Frais d'appui opérationnel (5%):
Titre de l'intervention : Appui aux Communes Rurales et aux Initiatives Intercommunautaires (ACRIC)	Ressources allouées :
Durée du projet : 05 ans	Gouvernement (en nature) 60 000 \$
Arrangement de gestion : Exécution Nationale	Contribution du FENU : 2 000 000 \$
Date du LPAC: 04 décembre 2008	Contribution du PNUD (TRAC) : 1 000 000 \$
	Autres sources : bénéficiaires : 197 170 \$
	D.E.D.(en nature) 590 400 \$
	Montant à mobiliser : 95 830 \$

Approuvé par :

*Bea...*  
Lucien Marie Noël BEMBAMBA  
Ministre de l'Economie et des Finances

*Ruby...*  
Ruby SANDHU-ROJON  
Représentant Résident a.i.

*David...*  
David MORRISON  
Secrétaire Exécutif

03 FEV. 2009

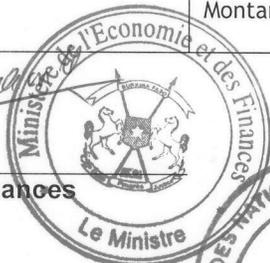
Date

03 FEV 2009

Date

03 FEV 2009

Date





**Gouvernement du Burkina Faso**

----

**Programme des Nations Unies pour le Développement**

----

**Fonds d'Équipement des Nations Unies**

**TITRE DU PROJET : « APPUI AUX COMMUNES RURALES ET AUX  
INITIATIVES INTERCOMMUNAUTAIRES (ACRIC) »**

**Titre du projet : Appui aux Communes Rurales et aux Initiatives Intercommunautaires (Projet ACRIC)**

<b>Résultat attendu de l'UNDAF</b>	D'ici 2010 les quatre composantes de la bonne gouvernance sont renforcées dans le respect des droits humains.
<b>Résultat attendu du CPAP 2006 - 2010</b>	La décentralisation et la participation des citoyens particulièrement les femmes et les jeunes à la gestion locale sont renforcées
<b>Produits attendu du CPAP 2006 - 2010</b>	Les capacités des communes rurales et urbaines et des CVD sont renforcées Un système durable de financement des collectivités locales est mis en place
<b>Partenaires de mise en œuvre</b>	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
<b>Autres partenaires</b>	Service Allemand du Développement (DED)

**Courte description du projet**

Le projet « Appui aux Communes Rurales et aux Initiatives Intercommunautaires (ACRIC) » deuxième sous programme du programme d'appui à la décentralisation et au Développement local (DEPACIDEL) vise à (i) mettre en œuvre un fonds de développement local au niveau d'un ensemble de communes, (ii) développer la solidarité inter communale dans la zone d'intervention et (iii) soutenir le développement d'outils pour le pilotage de la décentralisation au niveau national.

Les Objectifs spécifiques du projet sont : (i) le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale, (ii) la satisfaction de la demande locale en matière de services sociaux de base, (iii) la promotion de l'économie locale adaptées au contexte des communes rurales et aux relations villes-campagnes, (iv) la promotion d'une gouvernance locale axée sur l'approche participative, la reddition des comptes, l'approche Genre et l'écocitoyenneté, (v) l'appui au mécanisme national de capitalisation et de dialogue sur les politiques de décentralisation.

L'effet attendu de ce projet est une contribution significative à l'atteinte des OMD à travers la bonne gouvernance des affaires locales, l'élévation de la conscience citoyenne et l'accès aux services de base des populations.

Le projet ACRIC est conçu pour une durée de cinq (5) ans , en deux phases successives de deux et trois ans , avec un coût de base de 3 943 400 dollars US.

<b>Période couverte par le Programme de Pays : 2006 - 2010</b>	<b>Budget estimatif total (US\$): 3 943 400 \$</b>
<b>Composante du Programme :</b> Renforcement de la Gouvernance Démocratique	<b>Frais de services généraux de gestion (%) :</b>
<b>Titre de l'intervention :</b> Appui aux Communes Rurales et aux Initiatives Intercommunautaires	<b>Ressources allouées :</b>
<b>Award ID :</b>	<b>Gouvernement : 60 000 \$</b>
<b>Durée du projet : 05 ans</b>	<b>Contribution du FENU : 2 000 000 \$</b>
<b>Arrangement de gestion : Exécution Nationale</b>	<b>Contribution du PNUD (TRAC) : 1 000 000 \$</b>
<b>Date du Comité local d'approbation des projets (LPAC): 04 décembre 2008</b>	<b>Autres sources : bénéficiaires : 197 170 \$</b>
	<b>D.E.D. : 686 230 \$</b>

Approuvé par le Gouvernement  
Ministre de l'Economie et des Finances

Date

Approuvé par le PNUD  
Représentant Résident

Date

Approuvé par le FENU

Date

---

---

## **Acronymes et Abréviations**

ACRIC : Projet d'Appui aux Communes Rurales et au Initiatives Intercommunautaires

ADEPAC : Appui à la Décentralisation, à la Participation Citoyenne et au Développement Local

AEL : animateurs économiques locaux de zone

AZMOC : animateurs de Zone en Maîtrise d'Ouvrage Communale

BASEDOR : Base de Données Régionales

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

CRSP : Comité Régional de Suivi des Projets

CSLP : Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté

CSMOD : Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la

CVD : Conseil Villageois de Développement

DRS : défense et restauration des sols

DUT : Diplôme universitaire de technologie

FDL : Fonds de Développement Local

FENU : Fonds d'Équipement des Nations Unies

FPDCT : Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales

GEL : Guichet Economique Locale

GIP : Groupement d'Intérêt Public

GIS : Guichet d'Investissements Sociaux

GRN : Guichet Gestion des Ressources Naturelles et protection de l'environnement

GTZ : Coopération Technique Allemande

LPDRD : Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé

MATD : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

PAI : Plan Annuel d'Investissement

PCD : Plan Communal de Développement

PNB : Produit National Brut

PNBG : Politique Nationale de Bonne Gouvernance

PNUD : Programme des Nations Unies

SNU : Système des Nations Unies

UNDAF : Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au développement

VNU : Volontaire des Nations Unies

## I. ANALYSE DE LA SITUATION

### I-1 Contexte du pays

**Contexte géographique.** Pays sahélien enclavé sans débouché sur la mer, situé à l'Ouest du continent africain, le Burkina Faso couvre une superficie de 274 000 km<sup>2</sup>. Il est limité par le Mali au nord et à l'ouest, par le Niger au nord-est, au sud-est par le Bénin et au sud par le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire. En 2007, la population du pays est estimée à 14 017 262<sup>1</sup> d'habitants. Son niveau de développement humain est l'un des plus faibles de l'Afrique subsaharienne (0,317 en 2004) et le pays se classe au 175<sup>e</sup> rang sur 177. Le revenu national brut (RNB) par habitant était de 400\$ US dollars en 2005.

**Un PIB en nette progression mais insuffisant pour réduire la pauvreté.** Les différentes réformes économiques ont permis depuis 1995 de maîtriser l'inflation, et le taux de croissance moyen du produit intérieur brut (PIB) a régulièrement évolué au-dessus de 5% avec un record de 8% en 2003. La question de la lutte contre la pauvreté est au cœur du processus de communalisation intégrale au Burkina Faso. La pauvreté s'est accrue, passant d'une incidence de 45,3% en 1998 à 46,4% en 2003, soit une augmentation de 1,1% en cinq ans pour l'ensemble du pays. La pauvreté s'est particulièrement aggravée dans la Boucle du Mouhoun et le Sud-Ouest où son incidence a respectivement augmenté de 11,1% et de 11,7% alors qu'elle est en régression sensible dans les régions du Centre-Nord, de l'Est, du Sahel et du Centre-Ouest.

**L'accès aux services de base a connu des avancées significatives mais l'offre reste largement en dessous des besoins** dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique, de l'assainissement, du transport et des services financiers. En dehors de Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso, le secteur privé reste très faible et les capacités d'ingénierie territoriale privée (bureaux d'études et ONG d'intermédiation) pour accompagner le développement local sont très insuffisantes. Depuis, les années 90, les programmes d'ajustement structurel (PAS) successifs se sont traduits par des gels de recrutements et des départs massifs de la fonction publique d'agents de l'Etat avec pour conséquence, le manque de ressources humaines qualifiées dans les Services déconcentrés, les écoles publiques et les formations sanitaires.

**Des efforts perfectibles sur la promotion des femmes et de la jeunesse.** Plusieurs programmes visent à améliorer le statut des femmes (51,7% de la population) en raison de leurs charges domestiques et économiques grandes. En milieu rural, les femmes rencontrent d'énormes difficultés liées au foncier, à l'illettrisme, au manque de financement de leurs activités génératrices de revenus, à la faiblesse du dispositif d'accompagnement et aux difficultés d'accès aux sphères de décision. Les jeunes ont des problèmes de formation, d'encadrement, de financement et d'emplois, situation se traduisant par un exode vers les villes et certains pays voisins.

### I-2 Analyse de situation

**Une communalisation intégrale du pays dans un contexte économique et sociale difficile.** Au plan politique, le Gouvernement a engagé le pays dans un processus de décentralisation progressive qui s'est traduit par des élections municipales dans 33 communes de plein exercice en 1995 puis dans 49 communes urbaines en 2000. Avec l'adoption en décembre 2004 du Code Général des Collectivités Territoriales par l'Assemblée Nationale, le pays a opté pour une communalisation intégrale du territoire national. Les élections d'avril 2006 ont consacré la mise en place de 364 collectivités territoriales dont 302 communes rurales, 49 communes urbaines, 02 communes à statut particulier et 13 régions. Le Burkina Faso compte au total 17 956 élus locaux dont 22 femmes maires sur les 351 maires. Onze (11) domaines de compétences ont été confiés aux collectivités territoriales : (i) le foncier, (ii) l'aménagement du territoire, la gestion du domaine foncier et

<sup>1</sup> Source : Recensement général de la population 2006

l'urbanisme, (iii) l'environnement et la gestion des ressources naturelles, (iv) le développement économique et la planification, (v) la santé et l'hygiène, (vi) l'éducation, la formation professionnelle et l'alphabétisation, (vii) la culture, les sports et les loisirs, (viii) la protection civile, l'assistance et les secours, (ix) les pompes funèbres et les cimetières, (x) l'eau et l'électricité, (xi) les marchés, abattoirs et foires

**Un système de pilotage en construction et une recherche de synergie au niveau national** de toutes les interventions des partenaires techniques et financiers de la décentralisation. Pilotée par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) aidé de plusieurs cadres techniques de concertation incluant pour certains, les partenaires techniques et financiers, le Burkina Faso enregistre des avancées certaines en ce début de communalisation intégrale au plan institutionnel dont : (i) l'adoption du Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation (CSMOD) qui définit les grandes orientations et les axes prioritaires d'intervention de la décentralisation pour les 10 prochaines années (2006-2015) doté d'un plan triennal 2008-2010 (glissant) pour son opérationnalisation en vue de suivre et évaluer le processus de décentralisation au Burkina Faso, (ii) la création d'un Fonds Permanent de Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT) destiné à intégrer et harmoniser les interventions au niveau local en développant la capacité de programmation des communes et en améliorant l'attribution des ressources disponibles et prévues avec pour ambition de fournir à toutes les CT des capacités minimales en matière de gestion financière et rationaliser l'aide extérieure. La création du FPDCT traduit une volonté politique de rendre fonctionnelles les collectivités territoriales par un instrument de financement pérenne.

**Un savoir faire en planification locale indéniable** avec la production de deux guides nationaux de planification locale (communes et Régions) découlant de la capitalisation des systèmes de planification développés par les différents programmes et projets de développement de la période de pré-décentralisation dont les expériences pilotes menées par le FENU et le PNUD au Burkina Faso à travers le projet de développement des ressources agropastorales de la province du Namentenga (PAPNA), le projet d'appui au Programme Sahel Burkinabé (PSB), le projet d'appui à la gouvernance locale (PACGL) et le projet de renforcement des capacités des communes urbaines (PRCCU).

**Un effort de sécurisation du financement des collectivités territoriales et de crédibilité vis-à-vis des partenaires au développement.** Les réformes au niveau du Trésor Public se sont traduites par une liquidité constante depuis deux (2) ans, ce qui a nettement diminué les tensions de trésorerie et les lenteurs dans les paiements. Des avancées indéniables concernent la traçabilité de l'appui financier extérieur et chaque partenaire technique et financier qui le demande peut facilement retrouver les traces de son financement en mode multi bailleurs ou en mode séparé par bailleur avec spécification des objets de financement et les affectations géographiques des ressources.

**Une nécessité de démarrer cette communalisation avec des ressources humaines capables de gérer une administration municipale.** Le Gouvernement a réservé dès l'exercice budgétaire 2007 toute une promotion d'élèves de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature pour occuper les postes de secrétaires généraux des mairies dès leur sortie. Cette initiative s'est poursuivie en 2008.

### **I-3 Contexte et justificatif du projet**

**Articulation avec les engagements nationaux du pays.** La décentralisation et la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso trouvent leurs justifications dans divers documents officiels du pays au nombre desquels, on peut référencer le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), adopté en juillet 2004, la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD), la loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso (CGCT), la Politique Nationale de Bonne Gouvernance (PNBG) 2005-2015, la politique nationale de formation des acteurs de la décentralisation finalisée et en cours d'adoption, le Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation (CSMOD) 2006-2015 adopté en 2006 et son plan d'actions triennal adopté en juillet 2008, le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au développement (UNDAF 2006-2010), le Programme de Renforcement de la Gestion Budgétaire (PRGB) adopté par le Gouvernement en juillet 2002 avec comme objectif global d'« améliorer durablement la transparence, la fiabilité et

l'efficacité dans la gestion budgétaire ». De même un secrétariat technique des donateurs chargé de suivre les engagements pris dans le cadre des déclarations de Rome et de Paris a été créé en septembre 2005. Ce Secrétariat Technique pour l'Efficacité de l'Aide (STELA) a été mis en place sous le leadership du SNU (y compris la Banque mondiale), de l'UE, des Pays-Bas et du Danemark. Sous l'impulsion du Gouvernement du Burkina Faso un document "Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires en appui à la mise en œuvre du CSLP" (CGAB-CSLP) a été signé en 2005.,

**Le projet ACRIC s'inscrit dans la continuité des projets PAPNA et PSB en termes de priorité pour la lutte contre la pauvreté et de responsabilisation des acteurs locaux, avec toutefois un changement de zone d'intervention, d'échelles d'intervention et un accompagnement à la maîtrise d'ouvrage communale.** Entre 1998 et 2007, le PNUD et le FENU ont appuyé le Burkina Faso à travers deux projets de pré-décentralisation à savoir le Projet de Développement des Ressources Agropastorales du Namentenga (PAPNA) et le Projet d'Appui au Programme Sahel Burkinabé (PA/PSB). Ces deux projets s'inscrivaient dans une stratégie de mise en place de structures inter villageoises de développement local que sont les Comités Inter Villageois de Gestion de Terroirs (CIVGT). Ces projets de pré-décentralisation avaient pour finalité la création et le renforcement des capacités organisationnelles, techniques et financières de ces structures dans l'intérêt supérieur des communautés à la base. Ces projets étant arrivés à leur terme, les orientations du projet ACRIC s'articulent avec le nouveau cadre juridique de la décentralisation qui responsabilise les conseils communaux et régionaux dans le développement économique et social de leurs territoires.

**Justification.** Ce projet trouve toute sa pertinence dans le profil agro-climatique difficile et l'enclavement du pays, la sévérité de la pauvreté et la nécessité de contribuer à la réussite du processus de décentralisation, considéré comme une approche incontournable pour asseoir les bases d'un développement durable et participatif. Malgré, les efforts déployés pour créer un environnement juridique et institutionnel favorable à cette communalisation intégrale, la volonté des partenaires au développement d'accompagner la réalisation des OMD, force est de reconnaître que le Burkina Faso reste confronté à de nombreux défis de développement dont la gestion durable des ressources naturelles, la gouvernance locale, la sécurité alimentaire, l'amélioration des revenus du monde rural, l'accès aux services sociaux de base, l'emploi et l'encadrement des jeunes, l'accès des femmes aux facteurs de production et aux sphères de décisions.

## II. STRATEGIE ET OBJECTIFS DU PROJET

**Principales contraintes.** La communalisation intégrale, une des orientations de la stratégie de lutte contre la pauvreté doit surmonter un grand nombre de défis et de contraintes : (i) sur les 17 956 élus territoriaux du pays, 78,74% sont des non lettrés et 9,25% ont le niveau de l'enseignement primaire. Il s'ensuit qu'en l'état qu'en l'état actuel des choses, le niveau d'ensemble est faible et ne saurait garantir une gouvernance locale de qualité et une réalisation des OMD si des mesures adéquates ne sont pas prises à temps; (ii) la faiblesse de l'animation territoriale du fait que près de 80% des maires ne résident pas dans leur commune alors que les premiers adjoints sont, pour une large majorité, du niveau de l'enseignement primaire et dans certains cas, des non lettrés; (iii) les infrastructures d'édilité n'existent pas pour une grande majorité des communes, situation obligeant des mairies à se faire héberger dans des écoles, des bureaux de préfecture; (iv) l'insuffisance des textes d'application du code général des collectivités territoriales alimentant certaines ambiguïtés au sujet des transferts de ressources sectorielles et de la coexistence de la maîtrise d'ouvrage communale et des pouvoirs de décision des conseils villageois de développement; (v) le manque de stratégies d'animation économique locale pour promouvoir l'émergence d'entreprises locales dynamiques et stimuler les échanges villes-campagnes; (vi) le manque de professionnalisme des entrepreneurs du secteur des BTP pour soutenir localement le rythme de réalisation des infrastructures et améliorer la circulation monétaire locale; (vii) la faiblesse du niveau général des ressources budgétaires des communes rurales, situation entretenue par l'absence d'études d'assiettes fiscales et le manque

d'investissements publics pour satisfaire les besoins des populations; (vii) le manque de mobilisation et de valorisation des savoirs endogènes pour soutenir le développement local.,etc.

**Une stratégie d'inversion de tendances** par un meilleur partenariat entre les acteurs du secteur public, de la société civile et du secteur privé. Sur la base des contraintes et lacunes exposées ci-dessus, les interventions du projet ACRIC s'inscrivent dans une perspective de concrétisation de la communalisation rurale et du renforcement de la stratégie de lutte contre la pauvreté dans les zones les plus déshéritées. Sa valeur ajoutée sera principalement de concourir à l'enrichissement des expériences d'accompagnement de la communalisation dans le pays, de consolider à l'échelle nationale les acquis méthodologiques de développement local des projets PNUD/FENU passés et surtout, de dynamiser le partenariat au niveau local et régional autour d'une offre consistante d'appui-conseil pour le renforcement des capacités des communes et une offre d'investissement au profit des communautés à la base. Cette stratégie se situe principalement à deux niveaux d'engagement.

- **Au niveau stratégique**, les interventions viseront à (i) rendre effective la libre administration des collectivités locales, (ii) renforcer la gouvernance locale, (iii) stimuler le développement local, (iv) créer une synergie avec le projet "Appui à la Décentralisation, à la Participation Citoyenne et au Développement Local" (ADEPAC) dans le cadre du Programme DEPACIDEL ainsi qu'avec d'autres Coopérations internationales appuyant la décentralisation ou les politiques sectorielles au Burkina Faso, (v) faciliter la coordination régionale des interventions et la constitution d'une base de données alimentant le système décisionnel de chaque commune, (vi) accompagner les réflexions sur l'évolution du cadre juridique et institutionnel de la décentralisation par un soutien au ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation dans ses missions de pilotage de la réforme territoriale et de capitalisation des expériences de communalisation et de développement local au niveau national.

- **Au niveau opérationnel**, les interventions consisteront à (i) élaborer et mettre en œuvre des plans communaux de développement, (ii) promouvoir des initiatives de **coopération intra communale**, notamment entre les CVD (**intercommunautaire**) et **intercommunale** entre deux ou plusieurs communes rurales, dans les domaines socioculturels et de mutualisation de services, (iii) renforcer la maîtrise d'ouvrage communale par la mise en place d'infrastructures et de services accessibles aux populations, le développement d'un programme d'appui-conseil de proximité pour la gestion communale, (iv) renforcer la démocratie locale et le système décisionnel communal par la dynamisation des cadres de concertation, le diffusion d'information, le développement d'une base de données régionale axée sur les communes et le soutien à la promotion de la reddition des comptes, (v) la mise à disposition d'une équipe d'animateurs territoriaux pour la promotion des initiatives économiques locales et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, (vi) soutenir des actions de dynamisation du tissu économique local par le développement et l'assainissement des infrastructures marchandes, l'organisation et la mise à niveau des acteurs économiques locaux, l'initiation de journées économiques régionales des innovations locales, (vii) appuyer la réalisation ou l'actualisation d'études de filières, (viii) appuyer la réalisation d'initiatives de mobilisation des ressources locales y compris les études d'assiettes, (ix) accompagner le développement des ressources humaines par un système de formation à la carte au profit des élu(e)s, de la société civile et des différents comités de gestion des ouvrages communaux, (x) capitaliser la mise en œuvre de la décentralisation et les actions de plaidoyer à l'endroit des décideurs pour permettre l'atteinte des objectifs de développement local.

- **Au niveau du Partenariat** : En plus de la synergie d'action qui sera développée avec le projet ADEPAC, il faut noter que le démarrage du projet d'Appui aux Filières Agropastorales avec une antenne régionale dans la Boucle du Mouhoun offre des perspectives de synergie avec le projet ACRIC pour la promotion économique locale notamment en matière de diversification agricole pour améliorer le revenu des producteurs et la circulation monétaire. La coopération Allemande à travers le service allemand du

développement (DED) est partie prenante du projet avec la mise à disposition de deux experts (un international et un national) pour renforcer les capacités du Conseil régional et des communes rurales. Egalement, la Coopération autrichienne déjà présente dans la région et particulièrement dans les provinces du Mouhoun, des Balé et de Banwa est intéressée par un partenariat avec ACRIC en complémentarité dans les actions et la mutualisation du dispositif d'accompagnement des communes et des populations. Le PNUD et la SNV sont également en partenariat dans la Région de la Boucle du Mouhoun pour l'accélération de l'atteinte des OMD en mettant en œuvre un projet d'opérationnalisation des réflexions pour une meilleure conduite et évaluation des politiques sectorielles aux niveaux décentralisé et déconcentré.

**L'objectif global** du projet ACRIC qui est de doter les communes rurales d'outils de planification, d'investissement et de gestion locale en adéquation avec les capacités pérennes de prise en charge par le milieu, devra permettre d'atteindre les **objectifs spécifiques** suivants :

- Renforcer la maîtrise d'ouvrage communale et introduire des innovations dans le mode de gestion des équipements locaux ;
- Répondre à la demande locale en matière de services sociaux de base selon une approche participative ascendante afin de combattre la pauvreté ;
- Identifier des approches innovantes de promotion de l'économie locale adaptées au contexte des communes rurales et aux relations villes-campagnes ;
- Promouvoir des espaces de concertation pour permettre une circulation de l'information des citoyens vers la commune et de la commune vers les citoyens ;
- Accroître les ressources fiscales locales par une meilleure connaissance de l'assiette et en favorisant la mise en place d'un dialogue constructif avec les contribuables potentiels ;
- Intégrer la problématique de la gestion des ressources naturelles et de la protection de l'environnement dans la gestion communale et la dynamisation des communautés villageoises.
- Renforcer le système de suivi, d'évaluation et de capitalisation au niveau national et régional à travers le développement d'une base de données à déclinaisons communale et régionale.

**Les parties prenantes du projet ACRIC** sont principalement :

- Le MATD (Secrétariat Général du Ministère, Direction Générale du Développement des Collectivités Territoriales)
- Le MEF (Direction Générale de la Coopération, Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique)
- La Direction Générale du Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales / l'antenne régionale de la Région de la Boucle du Mouhoun
- Le gouvernorat de la Région de la Boucle du Mouhoun et les administrations déconcentrées
- Les élus locaux (Région, communes et association régionale des municipalités)
- Les cadres de concertation sur la décentralisation au niveau national, régional et communal
- Les chambres consulaires et les opérateurs économiques privés
- La société civile, les usagers et les clients de l'administration et des agences de développement
- Les associations des municipalités aux niveaux national, régional et intercommunal
- Les Agences du Système des Nations Unies, en particulier le PNUD et le FENU
- Les projets et programmes de coopération opérant dans la région de la Boucle du Mouhoun
- Les médias de proximité.

**Choix et caractéristiques de la zone d'intervention :** Selon le document d'orientation stratégique (*concept paper*) réalisé en 2006 par le FENU, la Région de la Boucle du Mouhoun a été sélectionnée comme zone d'intervention du sous-programme "Appui aux communes rurales et aux initiatives intercommunautaires" (ACRIC) suivant des critères relatifs à l'état de la pauvreté. Ce choix est également justifié par le mandat du FENU d'intervenir dans les zones les plus pauvres du pays et le faible nombre de projets opérant dans la zone. Même si ce sous-programme du DEPACIDEL aura à *accompagner toutes les communes de la Région à travers sa composante « développement institutionnel »* de la décentralisation, il se concentrera néanmoins sur deux provinces concernant la mise en œuvre du fonds de développement local (FDL).

La lutte contre la pauvreté requiert la création ou la dynamisation des pôles régionaux de développement susceptibles de servir de levier de développement et d'engendrer un effet d'entraînement sur l'ensemble des provinces. Elle implique *l'expérimentation d'une pédagogie de création de la richesse économique locale en s'appuyant dans un premier temps sur les zones qui ont des prédispositions en terme d'initiatives économiques et d'opportunités par rapport à l'accès au marché et la création d'emplois de proximité*. Ensuite, il s'agira de transformer de telles zones en des sites-écoles de promotion et de diffusion des bonnes pratiques d'économie locale. En somme, il s'agit de choisir un couple de provinces qui, au-delà de critères objectifs de pauvreté, présente de réelles perspectives au plan économique pour la Région en termes (i) de création d'emplois et de revenus, (ii) d'émergence d'un réseau d'entrepreneurs locaux qualifiés et formalisés, (iii) d'accès au marché et de rayonnement du sens des affaires, (iv) d'amélioration des finances locales pour accroître les capacités d'investissement et de l'offre de services de base au profit des populations, (v) d'apprentissage de la coopération intercommunautaire, intercommunale intra provinciale et interprovinciale autour de projets concrets de mutualisation de services.

La mission a opté pour *deux (2) provinces d'intervention (Mouhoun et Balé) au titre du FDL sur la base de 1,5 dollars par habitant/an pendant trois (3) ans avec une proportion du FDL ne devant pas excéder 70% du financement total du sous-programme*. Egalement, il s'est agi de disposer d'un nombre conséquent de communes afin que l'accompagnement ait une véritable portée régionale tout en se préoccupant de la consistance des interventions qui seront faites et de leurs effets d'entraînement. La synergie avec le programme autrichien a aussi prévalu.

Sur la base de ces critères, le choix de la province du Mouhoun, chef lieu de Région paraît inéluctable. Il est le siège de la région circonscription administrative, du conseil régional, des administrations déconcentrées de l'Etat, des chambres consulaires et des structures faitières régionales des organisations de la société civile. Il abrite le pôle urbain le plus important de la Région. Avec un IDH de 0,293 en 2001, la province du Mouhoun forme avec les provinces des Balé et de Nayala le trio des provinces les plus pauvres des provinces de la Région. Elle occupe une position géographique assez centrale par rapport à l'ensemble de la Région.

S'agissant du choix d'une seconde province, les critères ayant prévalu sont principalement : (i) la préférence dominante des interlocuteurs institutionnels rencontrés par la mission, (ii) le critère de pauvreté, (iii) le degré d'isolement par rapport aux autres provinces de la Région en dehors de la province du Mouhoun, la capitale régionale, (iv) la position stratégique pour les transactions commerciales avec d'autres Régions du pays et les Etats voisins (Côte d'Ivoire et le Ghana en l'occurrence), (v) un dynamisme économique attesté par les régies financières, (vi) un effort d'alphabétisation des adultes et de scolarisation des enfants.

Sur la base de ces critères, le **binôme Mouhoun et Balé** viennent en tête et constituera la zone d'ancrage des actions de réalisation physique du sous-programme ACRIC. Ces actions concernent les investissements sociaux, l'économie locale, la gestion des ressources naturelles et à la protection de l'environnement.

### III. CADRE PLURIANNUEL DE RESULTATS ET DE RESSOURCES

Le projet ACRIC constitue l'un des deux sous-programme du Programme d'Appui à la Décentralisation, à la Participation Citoyenne et au Développement Local (DEPACIDEL), le premier sous programme étant le projet D'appui à la décentralisation et à la participation citoyenne (ADEPAC) le DEPACIDEL s'inscrit dans le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF 2006-2010) qui lui-même tire sa substance du CSLP et dans le Cadre stratégique de mise en œuvre de la Décentralisation

**Objectifs de développement**, le projet vise à améliorer les conditions de vie des populations par un investissement pertinent dans le développement durable des collectivités territoriales et l'émergence d'un environnement communal favorable à la mobilisation, la responsabilisation et l'engagement des acteurs locaux pour le développement de leur milieu. Le Projet ACRIC vise spécifiquement à (i) mettre en œuvre un fonds de développement local au niveau d'un ensemble de communes, (ii) développer la solidarité inter communale dans la zone d'intervention et (iii) soutenir le développement d'outils pour le pilotage de la décentralisation au niveau national.

**Les principaux effets attendus** sont au nombre de cinq (5), à savoir : (i) un renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale par l'appropriation de la gestion municipale par les élus et le personnel communal, (ii) une satisfaction de la demande locale en matière de services sociaux de base, (iii) une promotion de l'économie locale adaptée au contexte des communes rurales et aux relations villes-campagnes pour la dynamisation du tissu économique local et des stratégies de mobilisation des ressources locales, (iv) une promotion de la gouvernance locale axée sur l'approche participative, la reddition des comptes, l'approche Genre et l'écocitoyenneté, (v) une capitalisation au niveau national de la mise en œuvre de la décentralisation par la valorisation des leçons apprises à travers le dialogue sur les politiques de décentralisation et le renforcement des capacités des acteurs à différents niveaux.

**Les Phases du projet** : Le projet sera exécuté en deux étapes durant son cycle de vie : une première étape qui durera 24 mois au cours de laquelle seront mis en place les différents outils de gestion du projet (notamment les plans de travail annuels, les manuels de procédures, des conventions de partenariat et d'appui avec le conseil régional, les conseils municipaux, les médias de proximité...). Cette étape se traduira également par, la réalisation des actions de renforcement des capacités des acteurs locaux et régionaux, la dynamisation des cadres de concertation en collaboration avec le sous programme ADEPAC, le lancement du processus de dialogue entre les communes pour la formalisation des premières intercommunalités de projets ainsi que la mise en place d'une base de données régionales sur les communes. Les premières infrastructures sous maîtrise d'ouvrage communale sont réalisées dès la deuxième année de cette étape. La fin de cette étape est marquée par une évaluation à mi-parcours. La deuxième étape du projet d'une durée de 36 mois permettra d'ajuster le projet sur la base des recommandations de la première étape afin que les résultats attendus soient atteints à un niveau de performance élevé.

Le cadre pluriannuel de résultats et de ressources se présente comme suit :

<b>Effet attendu du Country Programme Action Plan (CPAP) 2006-2010:</b> La décentralisation et la participation des citoyens à la gestion locale sont renforcées				
<b>Indicateurs d'effets tels que mentionnés dans le Cadre des résultats et des ressources du CPAP, avec situations de référence et cibles :</b>				
<b>Lignes de service du Plan Stratégique 2008 - 2011:</b>				
<b>Stratégie de partenariat :</b> Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation exercera la tutelle administrative du projet et sa supervision sera assurée par un comité de pilotage comprenant des représentants du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, du Ministère de l'Économie et des Finances, de l'Association des Régions du Burkina Faso, de l'Association des Municipalités du Burkina Faso, du Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales, le PNUD, le FENU. Le projet sera cofinancé par le Gouvernement, le PNUD et le FENU et les communes partenaires, avec le concours d'autres bailleurs en l'occurrence les Coopération allemande et autrichienne.				
<b>Titre du projet et ID Atlas (award ID) :</b> Appui aux Communes Rurales et aux Initiatives Intercommunautaires (Projet ACRIC)				
<b>PRODUITS ATTENDUS</b> (données désagrégées par sexe si possible)	<b>CIBLES DES PRODUITS PAR ANNEE</b> (données désagrégées par sexe si possible)	<b>ACTIVITES PREVUES</b>	<b>RESPONSABLES DES ACTIVITES</b>	<b>RESSOURCES NECESSAIRES</b>
<b>Produit 1 : Planification du développement local et animation du territoire</b> L'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement locaux constituent le quatrième axe du cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation (CSMOD) 2006-2015. Cet axe vise la maîtrise du territoire et la meilleure prise en compte des besoins des populations. Ce premier produit du projet se traduira principalement par des activités relatives à l'élaboration de plans communaux de développement, la mise à disposition	<i>Des instruments de planification sont élaborés et mis en œuvre</i>  Année 1  Année 2  Année 3  Année 4  Année 5	<u>Activité 1</u> : Élaboration des plans communaux de développement et des PAI  <u>Activité 2</u> : Mise à disposition d'animateurs territoriaux pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale  <u>Activité 3</u> : Promotion des initiatives de coopération intercommunautaire et intercommunale	ADEPAC – ACRIC – Conseil Régional - Conseils municipaux et responsables des CVD  Equipe de projet ACRIC  Equipe de projet ACRIC – Conseil régional – conseils municipaux	<b>316 000 \$</b> <i>(158 500 000 CFA)</i>

<p>des collectivités territoriales d'une équipe d'animateurs territoriaux pour le développement des initiatives économiques locales et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale.</p>				
<p><b>Produit 2: Renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale et des modes de gestion.</b></p> <p>Ce produit se traduira par le renforcement de l'exercice effectif par les communes des compétences qui leur sont dévolues par la législation selon le principe de la libre administration. Ce deuxième produit concourt à relever deux défis : celui de la démocratie locale et celui du développement durable au niveau local par l'appui-conseil sur la bonne gouvernance des affaires publiques locales (mise en place d'outils de gestion) et la livraison d'infrastructures. Il sera réalisé au moyen du fonds de développement local (FDL) qui sera mis en place. Le FDL profitera directement à dix sept (17) communes pour une population totale de 572.551 habitants. Sur la base d'un et demi (1,5) dollar par an par habitant, le FDL mettra à la disposition des communes durant trois (3) années un montant total de 2.576.480 Dollars soit annuellement 858.827 dollars.</p>	<p><i>La capacité de maîtrise d'ouvrage communale est renforcée et les règles de bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques locales observées.</i></p> <p>Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5</p>	<p><u>Activité 1</u> : Édition et vulgarisation de recueils simplifiés d'outils juridiques des normes et standards techniques sectoriels, et des procédures financières de gestion des ouvrages et équipements</p> <p><u>Activité 2</u> : Accompagnement dans le montage des projets de développement déclinant des plans communaux de développement</p> <p><u>Activité 3</u> : Livraison d'infrastructures sociales de base et d'infrastructures marchandes de portée intercommunautaire, intercommunale et régionale</p> <p><u>Activité 4</u> : Soutien aux initiatives locales d'éducation environnementale et de bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles aux niveaux communautaire et communal</p>	<p>Equipe de projet ACRIC Conseil Régional - Conseils municipaux</p> <p>Equipe de projet ACRIC</p> <p>Conseils municipaux Conseil Régional - responsables des CVD</p> <p>Equipe de projet ACRIC Conseil Régional - Conseils municipaux responsables des CVD</p>	<p><b>1 406 000 \$</b> <i>(703 000 000 F CFA)</i></p>

<p><b>Produit 3: Promotion du Développement Economique Local :</b> ce troisième produit porte sur le développement de stratégies de mobilisation des ressources fiscales locales, la réalisation ou l'actualisation d'études de filières et la promotion des produits locaux. Il met l'accent sur la promotion de l'excellence au niveau des petits agents économiques locaux ainsi que l'initiation aux techniques marchandes. Ainsi, ce produit apporte une réponse au manque de diversification des opportunités d'emplois et de revenus notamment à la pauvreté monétaire qui limite le développement du tissu économique local.</p>	<p><i>Des dynamiques économiques locales émergent</i></p> <p>Année 1</p> <p>Année 2</p> <p>Année 3</p> <p>Année 4</p> <p>Année 5</p>	<p><u>Activité 1</u> : Appui à la réalisation ou à l'actualisation d'études de filières et à la promotion des produits locaux</p> <p><u>Activité 2</u> : Organisation des « journées économiques régionales des innovations locales » (JERIL)</p> <p><u>Activité 3</u> : Soutien au Conseil Régional pour l'institutionnalisation de prix annuels d'excellence pour les meilleurs agents économiques de chaque province en matière fiscale et de contribution à la création de richesses locales</p> <p><u>Activité 4</u>: Développement de stratégie de mobilisation de ressources fiscales locales</p>	<p>Equipe de projet ACRIC</p> <p>Equipe de projet ACRIC Conseil Régional - Conseils municipaux responsables des CVD</p> <p>Equipe de projet ACRIC - Conseil Régional</p> <p>Equipe de projet ACRIC</p>	<p><b>318 000 \$</b> <i>(159 000 000 F CFA)</i></p>
<p><b>Produit 4 : Renforcement des capacités des acteurs et communication participative :</b> Ce quatrième produit concerne la lutte contre l'illettrisme des élus, la formation qualifiante du personnel des collectivités, des mesures d'accompagnement exceptionnelles au profit des femmes maires et conseillères municipales et régionales, une stratégie d'accompagnement des entreprises informelles vers leur formalisation et la valorisation des compétences locales. Il accorde une grande importance au renforcement des cadres de concertation et de dialogue, incite les jeunes intellectuels originaires de la zone à s'approprier les enjeux de la</p>	<p><i>Les capacités des acteurs locaux sont renforcées</i></p> <p>Année 1</p> <p>Année 2</p> <p>Année 3</p> <p>Année 4</p> <p>Année 5</p>	<p><u>Activité 1</u> : Développement de programmes d'information, d'éducation et de communication du public sur la citoyenneté et le développement local</p> <p><u>Activité 2</u> : Conduite d'activités de formation sur divers thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• bonne gouvernance des affaires publiques locales;</li> <li>• gestion des patrimoines communaux (infrastructures sociales et marchandes);</li> <li>• mobilisation des ressources fiscales locales;</li> <li>• techniques de vente et de négociation commerciale au</li> </ul>	<p>Equipe de projet ACRIC - ADEPAC, Conseil Régional - Conseils municipaux responsables des CVD</p> <p>Equipe de projet ACRIC - MATD</p>	<p><b>317 000 \$</b> <i>(158 500 000 F CFA)</i></p>

<p>communalisation. Il permet le développement d'une base de données régionale (BASEDOR) à déclinaisons communales par secteur dans la Région de la Boucle du Mouhoun pour améliorer le système décisionnel des communes. Il intègre le soutien à la capitalisation au niveau national des expériences afin que les leçons apprises dans la conduite du processus de communalisation puissent profiter à tout le pays voire à d'autres pays de la Sous-région. Un partenariat sera développé avec les médias de proximité pour améliorer l'accès à l'information des acteurs à tous les niveaux. La grande valeur ajoutée de ce produit reste la construction d'un lien opérationnel d'une part, entre la décentralisation et la déconcentration et d'autre part, entre les trois niveaux territoriaux (local, régional et national) de mise en œuvre de la décentralisation.</p>		<p>profit des agents économiques locaux;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• formalisation de micros entreprises locales du secteur des BTP;</li> <li>• décentralisation, citoyenneté et le développement local;</li> </ul> <p><u>Activité 3</u> : Développement d'une base de données régionale (BASEDOR) à déclinaisons communales par secteur au niveau de la Direction régionale de l'économie et du développement</p> <p><u>Activité 4</u> : Promotion du dialogue sur les politiques publiques régionales et communales et dynamisation des cadres de concertation entre les élus locaux, les services déconcentrés de l'État et les OSC</p> <p><u>Activité 5</u> : Capitalisation et diffusion des expériences de mise en œuvre de la décentralisation au niveau du MATD</p>	<p>Equipe de projet ACRIC – DRED</p> <p>Equipe de projet ACRIC ADEPAC - Conseil Régional - Conseils municipaux - Gouvernorat – DRED</p> <p>MATD - Equipe de projet ACRIC Conseil Régional -</p>	
<p><b>Produit 5 : Gestion du projet :</b> Ce produit porte sur la conduite du projet vers la réalisation de ses objectifs. Il intègre la mise en place d'une équipe de projet intégrée au dispositif du Conseil régional, les revues tripartites, les audits et les évaluations.</p>	<p><i>La conduite du projet est conforme aux procédures et les résultats sont satisfaisants</i></p> <p>Année 1</p> <p>Année 2</p> <p>Année 3</p> <p>Année 4</p> <p>Année 5</p>	<p><u>Activité 1</u> : Mise en place de la structure de gestion du projet</p> <p><u>Activité 2</u> : Équipements et moyens de fonctionnement du projet</p> <p><u>Activité 3</u> : Installation des animateurs de zone</p> <p><u>Activité 4</u> : Élaboration du manuel d'opération du projet</p> <p><u>Activité 5</u> : Atelier de lancement du projet</p> <p><u>Activité 6</u> : Signature de convention</p>	<p>PNUD – FENU - MATD</p> <p>PNUD – FENU - MATD</p> <p>Equipe de projet ACRIC</p> <p>Equipe de projet ACRIC PNUD – FENU - MATD</p> <p>Equipe de projet ACRIC PNUD – FENU - MATD Gouvernorat – Conseil régional</p> <p>Equipe de projet ACRIC</p>	<p><b>1 585 400 \$</b> (792 700 000 F CFA)</p>

		<p>d'appui avec les Collectivités Territoriales</p> <p><u>Activité 7</u> : Revues tripartites</p> <p><u>Activité 8</u> : Missions d'évaluation</p> <p><u>Activité 9</u> : Audits financiers et comptables</p>	<p>Equipe de projet ACRIC PNUD – FENU - MATD Gouvernorat – Conseil régional</p> <p>Equipe de projet ACRIC PNUD – FENU - MATD Gouvernorat – Conseil régional</p> <p>PNUD – FENU - MATD Equipe de projet ACRIC</p>	
<b><u>TOTAL</u></b>				<b>3 943 400 \$</b>

#### IV. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2009 (Financement FENU)

PRODUITS ATTENDUS <i>Avec situation de référence, indicateurs et cibles annuelles (données désagrégées par sexe si possible)</i>	ACTIVITES PREVUES <i>Lister les activités et tâches qui devront être mises en œuvre afin d'assurer la réalisation du produit et/ou des cibles annuelles. (données désagrégées par sexe si possible)</i>	CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE				RESPONSABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES	BUDGET PREVISIONNEL		
		T1	T2	T3	T4		Source de financement	Description du budget (avec code Atlas)	Montant prévu (CFA)
<p><b>Produit 1 : Planification du développement local et animation du territoire</b></p> <p><i>(pour mieux identifier les besoins de chaque milieu et orienter en conséquence les investissements au profit des populations à la base)</i></p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de communes disposant d'un plan de développement approuvé par l'autorité de tutelle</li> <li>➤ Proportion d'actions des conseils villageois de développement (CVD) inscrites dans les PCD</li> <li>➤ Nombre d'actions intercommunautaires inscrites dans les PCD</li> <li>➤ Niveau de prise en compte du plan communal dans les budgets annuels</li> <li>➤ Taux d'exécution annuel du programme pluriannuel d'investissent</li> <li>➤ Pourcentage de contribution financière locale à mise en œuvre des PCD</li> </ul>	<p>Activité 1.1 : Élaboration des plans communaux de développement et des PAI</p>					ADEPAC – Equipe ACRIC –Conseil Régional - Conseils municipaux et responsables des CVD	PNUD / FENU	72100 Contractual Services-Companies	<p><b>30 000 \$</b> <i>(15 000 000 CFA)</i></p>

<b>Produit 2 : Renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale et des modes de gestion.</b>  <i>(pour que l'institution municipale soit en capacité suffisante de jouer son rôle d'ordonnateur du développement local)</i>  <b>Indicateurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de projets montés par la commune</li> <li>➤ Nombre d'initiatives de promotion du PCD</li> <li>➤ Nombre de dossiers de passations de marchés montés par la commune</li> <li>➤ Nombre de marchés publics attribués</li> <li>➤ Proportion des entreprises formalisées attributaires des marchés communaux</li> <li>➤ Nombre de cas de non respect des procédures d'attribution des marchés</li> </ul> Qualité des ouvrages réalisés Nombre de conventions de gérance signées entre la mairie et le secteur privé	Activité 2.1 : Accompagnement dans le montage des projets de développement extraits des plans communaux de développement					Equipe de projet ACRIC	FENU	71300 Local Consultants	<b>50 000 \$</b> (25 000 000 CFA)	
	Activité 2.4 : Soutien aux initiatives locales d'éducation environnementale et de bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles aux niveaux communautaire et communal						Equipe de projet ACRIC	FENU	72100 Contractual Services-Companies	<b>40 000\$</b> (20 000 000 CFA)
<b>Produit 3: Promotion du Développement Economique Local :</b>  <i>(pour générer un entrepreneariat local qualifié et combattre l'extrême pauvreté)</i>  <b>Indicateurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'émissions éducatives sur l'économie locale réalisée</li> <li>➤ Nombre d'études d'assiette réalisées dans les communes</li> </ul>	Activité 3.1 : Appui à la réalisation ou à l'actualisation d'études de filières et à la promotion des produits locaux					Equipe de projet ACRIC	PNUD / FENU	72100 Contractual Services-Companies	<b>50 000 \$</b> (25 000 000 CFA)	
	Activité 3. 2 : Organisation des « journées économiques régionales des innovations locales » (JERIL)						Equipe de projet ACRIC Conseil Régional - Conseils municipaux responsables des CVD	PNUD / FENU	71600 Travel  72100 Contractual Services-Companies	<b>40 000\$</b> (20 000 000 CFA)
								7474200		

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'entreprises du secteur informel formalisé</li> <li>➤ Nombre de jeunes promoteurs économiques installés</li> <li>➤ Taux d'accroissement des contribuables</li> <li>➤ Taux d'accroissement des ressources fiscales locales</li> <li>➤ Nombre d'infrastructures marchandes réalisées</li> <li>➤ Nombre de places attribuées aux femmes dans les marchés réalisés</li> <li>➤ Part des recettes propres consacrée aux investissements</li> <li>➤ Types de nouveaux secteurs émergents dans la Région</li> </ul> <p>Nombre d'actions de promotion de l'économie régionale initiée par le Conseil Régional</p>							Audio Visual&Print Prod Costs	
							74500 Miscellaneous Expenses	
	<p>Activité 3. 3 : Soutien au Conseil Régional pour l'institutionnalisation de prix annuels d'excellence pour les meilleurs agents économiques de chaque province en matière fiscale et de contribution à la création de richesses locales</p>					Equipe de projet ACRIC - Conseil Régional	PNUD / FENU	72600 Grants
<p><b>Produit 4 : Renforcement des capacités des acteurs et communication participative : (pour un développement local durable et une bonne gouvernance)</b></p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une BASEDOR à déclinaison communale</li> <li>➤ Nombre d'élus capacités selon le Genre</li> <li>➤ Nombre de sessions de formation</li> <li>➤ Nombre de bourses allouées et nombre de projets d'installation induits</li> <li>➤ Nombre de convention de partenariat avec les institutions spécialisées en renforcement de capacités</li> <li>➤ Répertoire des personnes ressources locales pour la promotion du développement local durable</li> <li>➤ Nombre d'actions spécifiques</li> </ul>	<p>Activité 4. 1 : Développement de programmes d'information, d'éducation et de communication du public sur la citoyenneté et le développement local</p>				Equipe de projet ACRIC Conseil Régional - Conseils municipaux responsables des CVD	PNUD / FENU	72100 Contractual Services-Companies	<b>40 000 \$</b> (20 000 000 CFA)
	<p>Activité 4.2 : Conduite d'activités de formation sur divers thèmes : bonne gouvernance des affaires publiques locales</p>					Equipe de projet ACRIC - ADEPAC - MATD	PNUD / FENU	71300 Local Consultants
							71600 Travel	
							72500 Supplies	
							73100 Rental & Maintenance-Premises	
							73400 Rental & Maint of Other Equip	
							74200 Audio Visual&Print Prod Costs	

aux femmes maires et conseillères ➤ Nombres d'ateliers sur la décentralisation au profit des administrations déconcentrés de l'État ➤ Nombre de travaux de capitalisation réalisés ➤ Nombre de voyages d'études ➤ Nombre d'émissions médiatiques							74500 Miscellaneous Expenses	
	Activité 4.3 : Développement d'une base de données régionale (BASEDOR) à déclinaisons communales par secteur au niveau de la Direction régionale de l'économie et du développement					Equipe de projet ACRIC - DRED	PNUD / FENU	72100 Contractual Services- Companies
<b>Produit 5 : Gestion du projet</b>  <b>Indicateurs :</b> ➤ Taux des cibles annuelles atteint à 75% ➤ Dynamique d'équipe du projet non conflictuelle ➤ Exemplarité des animateurs de zone à 100% de maires satisfaits de leurs prestations	Activité 5.1 : Mise en place de la structure de gestion du projet				PNUD – FENU - MATD	PNUD / DED	71 300 71400 71500 71600 74500 (Contractual Services – Individ)	<b>156 000\$</b> (78 000 000 CFA)
	Activité 5.2 : Équipements et moyens de fonctionnement du projet				PNUD – FENU - MATD	PNUD / DED	72 200 72400 72 800 73400 73 500 74 200 74 500 (Contractual Services- Companies Equipment and Furniture Communic & Audio Visual Equip Information Technology Equipmt Rental & Maint of Other Equip)	<b>194 000\$</b> (97 000 000 CFA)
	Activité 5.3 : Installation des animateurs de zone				Equipe de projet ACRIC	PNUD / FENU / DED		
	Activité 5.4 : Élaboration du manuel d'opération du projet				Equipe de projet ACRIC- PNUD – FENU - MATD	PNUD / FENU	72100 Contractual Services-	<b>30 000\$</b> (15 000 000 CFA)

								Companies	
	Activité 5. 5 : Atelier de lancement du projet					Equipe de projet ACRIC- PNUD – FENU – MATD – Gouvernorat – Conseil Régional	PNUD / FENU / DED	71600 Travel	<b>30 000\$</b> (15 000 000 CFA)
								72100 Contractual Services-Companies	
								73100 Rental & Maintenance-Premises	
								73400 Rental & Maint of Other Equip	
								74200 Audio Visual&Print Prod Costs	
								74500 Miscellaneous Expenses	
	Activité 5. 6 : Signature de convention d'appui avec les Collectivités Territoriales					Equipe de projet ACRIC	PNUD / FENU	72100 Contractual Services-Companies	<b>20 000\$</b> (10 000 000 CFA)
<b>TOTAL</b>									<b>790 000 \$</b> (395 000 000 CFA)

## Budget indicatif du projet par produit (en FCFA et dollars)

PRODUITS	Montant	%	PNUD	FENU	DED	Gouvernement	Municipalités	A mobiliser
• <b>Produit 1: Planification du développement local et Animation du territoire</b>	158 500 000	8,04%	40 000 000	75 000 000	-	-	16 425 000	27 075 000
• <b>Produit 2: Renforcement de la Maîtrise d'Ouvrage</b>	703 000 000	35,65%	200 000 000	400 000 000	-	-	82 160 000	20 840 000
• <b>Produit 3 : Promotion du développement économique local</b>	159 000 000	8,06%	60 000 000	99 000 000	-	-	-	-
• <b>Produit 4 : Renforcement des capacités des acteurs et communication participative</b>	158 500 000	8,04%	100 000 000	58 500 000	-	-	-	-
• <b>Produit 5 : Gestion et réussite du projet</b>	792 700 000	40,20%	100 000 000	367 500 000	295 200 000	30 000 000	-	-
<b>Budget total FCFA</b>	<b>1 971 700 000</b>	<b>100%</b>	<b>500 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>295 200 000</b>	<b>30 000 000</b>	<b>98 585 000</b>	<b>47 915 000</b>
<b>Budget total \$ US</b>	<b>3 943 400</b>	<b>100%</b>	<b>1 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>590 400</b>	<b>60 000</b>	<b>197 170</b>	<b>95 830</b>
<b>%</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>	<b>25,36%</b>	<b>50,72%</b>	<b>14,97%</b>	<b>01,52%</b>	<b>05%</b>	<b>2,43%</b>

## **Budget indicatif du projet par produit et par an (en FCFA et dollars)**

<b>PRODUITS</b>	<b>AN 1</b>	<b>AN 2</b>	<b>AN 3</b>	<b>AN 4</b>	<b>AN 5</b>	<b>TOTAL</b>
• <b>Produit 1: Planification du développement local et Animation du territoire</b>	38 500 000	37 000 000	29 000 000	31 000 000	23 000 000	<b>158 500 000</b>
• <b>Produit 2: Renforcement de la Maîtrise d'Ouvrage</b>	179 000 000	251 000 000	198 000 000	50 000 000	25 000 000	<b>703 000 000</b>
• <b>Produit 3 : Promotion du développement économique local</b>	23 000 000	63 000 000	20 000 000	39 000 000	14 000 000	<b>159 000 000</b>
• <b>Produit 4 : Renforcement des capacités des acteurs et communication participative</b>	31 000 000	37 750 000	28 500 000	31 000 000	30 250 000	<b>158 500 000</b>
• <b>Produit 5 : Gestion et réussite du projet</b>	203 040 000	140 040 000	156 540 000	138 040 000	155 040 000	<b>792 700 000</b>
<b>Budget total FCFA</b>	<b>474 540 000</b>	<b>528 790 000</b>	<b>432 040 000</b>	<b>289 040 000</b>	<b>247 290 000</b>	<b>1 971 700 000</b>
<b>Budget total \$ US</b>	<b>949 080</b>	<b>1 057 580</b>	<b>864 080</b>	<b>578 080</b>	<b>495 840</b>	<b>3 943 400</b>

## Budget indicatif détaillé par produit et source de financement (FCFA)

<b>Produit 1 : Planification du Développement local et Animation du territoire</b>						
<b>Activités et S/Activités</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>Total</b>
<b>Planification Locale</b>						
• Elaboration des PCD	20 500 000	15 000 000	-	15 000 000	15 000 000	65 500 000
• Promotion du Plan	2 000 000	1 000 000	1 000 000	2 000 000	2 000 000	8 000 000
• Production de dépliants en Français et Langues Nationales	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000
• Elaboration, Vulgarisation et suivi du PAI	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000
<b>Animation du Territoire</b>						
• Structures Intercommunales de mutualisation de services	5 000 000	10 000 000	15 000 000	-	-	30 000 000
• Initiatives Socioculturelles de Coopération intercommunautaires et intercommunales	5 000 000	5 000 000	7 000 000	8 000 000	-	25 000 000
<b>Total Produit 1 (FCFA)</b>	<b>38 500 000</b>	<b>37 000 000</b>	<b>29 000 000</b>	<b>31 000 000</b>	<b>23 000 000</b>	<b>158 500 000</b>

## Budget détaillé par produit et source de financement (FCFA)

<b>Produit 2 : Renforcement de la Maîtrise d'Ouvrage</b>						
<b>Activités S/Activités</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>Total</b>
<b><u>Production et Diffusion d'Outils</u></b>						
• Recueils Simplifiés de Textes Juridiques, Normes et Standards Sectoriels	3 000 000	3 000 000	2 000 000	5 000 000	-	13 000 000
• Montage de Projets Communaux	10 000 000	15 000 000	20 000 000	20 000 000	-	65 000 000
<b><u>Livraison d'infrastructure</u></b>						
• Infrastructures Sociales	100 000 000	100 000 000	100 000 000	-	-	300 000 000
• Infrastructures Marchandes	50 000 000	100 000 000	50 000 000	-	-	200 000 000
<b><u>Gouvernance environnementale</u></b>						
• Défense et Restauration des Sols et aménagement des bas-fonds	10 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	90 000 000
• Education environnementale	1 000 000	3 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
<b><u>Assistance à la maîtrise d'ouvrage</u></b>						
• Gestion des patrimoines communaux	5 000 000	10 000 000	4 000 000	3 000 000	3 000 000	25 000 000
<b>Total Produit 2 (FCFA)</b>	<b>179 000 000</b>	<b>251 000 000</b>	<b>198 000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>703 000 000</b>

## Budget détaillé par produit et source de financement (FCFA)

<b>Produit 3 : Promotion du développement économique local</b>						
<b>Activités S/Activités</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>Total</b>
<b><u>Promotion commerciale</u></b>						
• Réalisation/actualisation d'études de filières	-	20 000 000	-	15 000 000	-	35 000 000
• Stratégie marketing et plans d'actions commerciaux	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
• Journées économiques régionales des innovations locales	-	10 000 000	-	10 000 000	-	20 000 000
• Prix annuels annuels d'excellence	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
<b><u>Leadership entrepreneurial</u></b>						
• Formation et éducation	8 000 000	8 000 000	10 000 000	4 000 000	4 000 000	34 000 000
• Assainissement des infrastructures marchandes	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
• Coopération entre agents économiques locaux	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
<b><u>Mobilisation des ressources locales</u></b>						
• Etudes d'assiette communale	5 000 000	15 000 000	-	-	-	20 000 000
<b>Total Produit 3 (FCFA)</b>	<b>23 000 000</b>	<b>63 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>39 000 000</b>	<b>14 000 000</b>	<b>159 000 000</b>

## Budget détaillé par produit et source de financement (FCFA)

<b>Produit 4 : Renforcement des capacités des acteurs et communication participative</b>						
<b>Activités S/Activités</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>Total</b>
<b><u>Formation</u></b>						
• Elus locaux	5 000 000	8 000 000	3 000 000	3 000 000	4 000 000	23 000 000
• Personnels des collectivités territoriales	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
• Personnels du projet	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
• Services déconcentrés	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
<b><u>Alphabétisation et éducation des adultes</u></b>						
• Elus locaux	2 000 000	3 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	11 000 000
• Promoteurs locaux	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
<b><u>Information large du public</u></b>						
• Emissions radio	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	7 500 000
• Production de documentaires		2 500 000	-	2 500 000	-	5 000 000
• Chansonniers et groupes théâtraux	1 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000	3 000 000
• Caravanes de sensibilisation	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	7 500 000
<b><u>Soutien aux jeunes intellectuels</u></b>						
• Bourses de soutien communal pour le développement local	2 000 000	4 000 000	3 000 000	3 000 000	4 000 000	16 000 000
• Soutien au leadership féminin	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	7 500 000
• Femmes maires et conseillères municipales	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	7 500 000
<b><u>Gouvernance Concertée</u></b>						
• Espaces de concertation et de dialogue	500 000	750 000	1 000 000	1 000 000	750 000	4 000 000
<b><u>Recherche Action</u></b>						
• Base donnée régionale (BASEDOR)	3 500 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	11 500 000
• Capitalisation nationale	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
<b>Total Produit 4 (FCFA)</b>	<b>31 000 000</b>	<b>37 750 000</b>	<b>28 500 000</b>	<b>31 000 000</b>	<b>30 250 000</b>	<b>158 500 000</b>

## Budget détaillé par produit et source de financement (FCFA)

<b>Produit 5 : Gestion et réussite du projet</b>						
<b>Activités S/Activités</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>Total</b>
<b><u>Personnel du projet</u></b>						
• Coordonnateur	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	55 000 000
• Expert Economie locale et gestion municipale	7 800 000	7 800 000	7 800 000	7 800 000	7 800 000	39 000 000
• Expert en équipement rural	7 800 000	7 800 000	7 800 000	7 800 000	7 800 000	39 000 000
• Expert planificateur aménagiste (VNU international)	24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	120 000 000
• Animateurs de zone (8)	19 200 000	19 200 000	19 200 000	19 200 000	19 200 000	96 000 000
• Comptable	4 800 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000	24 000 000
• Secrétaire	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	12 000 000
• Chauffeurs (2)	3 360 000	3 360 000	3 360 000	3 360 000	3 360 000	16 800 000
• Agents de soutien (Gardien, agent d'entretien)	1 680 000	1 680 000	1 680 000	1 680 000	1 680 000	8 400 000
<b>Sous-Total Personnel du projet</b>	<b>82 040 000</b>	<b>410 200 000</b>				
<b><u>Equipement de projets</u></b>						
• Véhicules 4X4	32 000 000	-	-	-	-	32 000 000
• Motos	24 000 000	-	-	-	-	24 000 000
• Equipements informatiques	3 000 000	-	3 000 000	-	-	6 000 000
• Ameublement de bureau	4 000 000	-	-	-	-	4 000 000
• Equipements de bureau	1 000 000	-	1 000 000	-	-	2 000 000
• Equipement de communication	500 000	-	-	500 000	-	1 000 000
• Groupe électrogène	1 500 000	-	-	-	-	1 500 000
<b>Sous-Total Equipement de projet</b>	<b>66 000 000</b>		<b>4000000</b>	<b>500000</b>	-	<b>70 500 000</b>
<b><u>Fonctionnement des Bureaux</u></b>						
• Aménagement des bureaux	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
• Téléphone, Fax, Courriel	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
• Internet	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
• Entretien informatique et consommable	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
• Fornitures de bureau	1 000 000	1 000 000	500 000	500 000	500 000	3 500 000
• Assurance véhicules et vignettes	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
• Carburant véhicules	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000
• Entretien véhicules	500 000	1 000 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	6 000 000
• Frais de mission	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
<b>Sous-Total Fonctionnement des bureaux</b>	<b>13 500 000</b>	<b>14 000 000</b>	<b>14 000 000</b>	<b>14 000 000</b>	<b>14 000 000</b>	<b>69 500 000</b>
<b><u>Supervision, Suivi, Evaluation, Audit et Gestion</u></b>						
• Revues tripartites	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	7 500 000
• Audits	5 000 000	7 500 000	5 000 000	5 000 000	7 500 000	30 000 000
• Supervision/Gestion FENU	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	150 000 000
• Suivi PNUD Ouagadougou	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000

• Evaluation Externe	-	-	15 000 000	-	15 000 000	30 000 000
<b>Sous-Total Supervision, suivi, évaluation, audit</b>	<b>41 500 000</b>	<b>44 000 000</b>	<b>56 500 000</b>	<b>41 500 000</b>	<b>59 000 000</b>	<b>242 500 000</b>
<b>Total Produit 5 (FCA)</b>	-	-	-	-	-	<b>792 700 000</b>

**Tableau des Cibles et indicateurs de rendement**

Produits	Indicateurs / Cibles de produits	Activités indicatives	Intrants
<p><b>1. Planification du développement local et animation du territoire pour mieux identifier les besoins de chaque milieu et orienter en conséquence les investissements au profit des populations à la base</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Proportion d'actions des conseils villageois de développement (CVD) inscrites dans les PCD</li> <li>➤ Nombre d'actions intercommunautaires inscrites dans les PCD</li> <li>➤ Nombre d'actions de coopération intercommunale inscrit dans les PCD</li> <li>➤ Niveau de prise en compte du plan communal dans les budgets annuels</li> <li>➤ Taux d'exécution annuel du programme pluriannuel d'investissent</li> <li>➤ Pourcentage de contribution financière locale à la mise en œuvre des PCD</li> <li>➤ Proportion annuelle des ressources du FPDT affectée à la réalisation des PCD</li> </ul>	<p>1.1 Mise en place d'un partenariat opérationnel de promotion et de soutien aux plans communaux de développement</p> <p>1.2 Mise à disposition des collectivités territoriales d'une équipe d'animateurs territoriaux pour le développement des initiatives économiques locales et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale</p> <p>1.3 Promotion des initiatives de coopération intercommunautaire et intercommunale dans les domaines socioculturels et de mutualisation de services</p> <p>1.4 Développement d'un programme d'appui-conseil aux communes pour l'élaboration, la conduite et le suivi de leurs programmes annuels d'investissement et pour la reddition des comptes</p>	<p><b>Ressources humaines :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Appui technique de l'UACAT</li> <li>➤ Soutien du Sous-programme ADEPAC</li> <li>➤ Appui conseil de la part du FENU, du PNUD et de la GTZ</li> <li>➤ Appui administratif et logistique du PNUD</li> <li>➤ Concours des média de proximité</li> <li>➤ Collaboration des administrations déconcentrées</li> <li>➤ Organisation de consultations villageoises, par catégories d'acteurs, par commune</li> <li>➤ Négociations intercommunales sur les enjeux communs de coopération</li> </ul> <p><b>Ressources financières :</b> <b>168 000 000 FCFA = \$ US 336 000</b></p>
<p><b>2. Renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale et des modes de gestion pour que l'institution municipale soit en capacité suffisante de jouer son rôle d'ordonnateur du développement local</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de projets montés par la commune</li> <li>➤ Nombre d'initiatives de promotion du PCD</li> <li>➤ Nombre de dossiers de passations de marchés montés par la commune</li> <li>➤ Nombre de marchés publics attribués</li> <li>➤ Proportion des entreprises formalisées attributaires des marchés communaux</li> <li>➤ Nombre de cas de non respect des procédures d'attribution des marchés</li> <li>➤ Qualité des ouvrages réalisés</li> <li>➤ Nombre de conventions de gérance signées entre la mairie et le secteur privé</li> <li>➤ Part des ressources consacrées aux charges récurrentes des investissements communaux</li> <li>➤ Nombre d'actions de GRN soutenues</li> </ul>	<p>2.1 Édition et vulgarisation de recueils simplifiés d'outils juridiques, des normes et standards techniques sectoriels, et des procédures financières de gestion des ouvrages et équipements</p> <p>2.2 Appui-conseil sur la bonne gouvernance des affaires publiques locales aux élus agents municipaux</p> <p>2.3 Accompagnement dans le montage des projets de développement déclinant des plans communaux de développement</p> <p>2.4 Livraison d'infrastructures sociales de base et d'infrastructures marchandes de portée intercommunautaire, intercommunale et régionale</p> <p>2.5 Appui-conseil à gestion des patrimoines communaux (infrastructures sociales et marchandes)</p> <p>2.6 Soutien aux initiatives locales d'éducation environnementale et de bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles aux niveaux communautaire et communal</p>	<p><b>Ressources humaines :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Appui technique de l'UACAT</li> <li>➤ Appui conseil de la part du FENU, du PNUD</li> <li>➤ Appui administratif et logistique du PNUD</li> <li>➤ Collaboration des administrations déconcentrées</li> </ul> <p><b>Ressources financières :</b> <b>703 000 000 FCFA = \$ US 1 406 000</b></p>
<p><b>3. Promotion du développement économique local pour générer un entrepreneuriat local qualifié et</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'émissions éducatives sur l'économie locale réalisée</li> <li>➤ Nombre d'études d'assiette réalisées dans les communes</li> <li>➤ Nombre d'entreprises du secteur informel formalisé</li> </ul>	<p>3.1 Organisation de la gestion et de l'assainissement des infrastructures marchandes</p> <p>3.2 Développement de stratégies de mobilisation des ressources fiscales locales</p> <p>3.3 Appui à la réalisation ou à l'actualisation d'études de filières et à</p>	<p><b>Ressources humaines :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Appui technique de l'UACAT</li> <li>➤ Appui conseil de la part du FENU, du PNUD et de la GTZ</li> <li>➤ Appui administratif et logistique du PNUD</li> </ul>

Produits	Indicateurs / Cibles de produits	Activités indicatives	Intrants
<b>combattre l'extrême pauvreté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de jeunes promoteurs économiques installés</li> <li>➤ Taux d'accroissement des contribuables</li> <li>➤ Taux d'accroissement des ressources fiscales locales</li> <li>➤ Nombre d'infrastructures marchandes réalisées</li> <li>➤ Nombre de places attribuées aux femmes dans les marchés réalisés</li> <li>➤ Part des recettes propres consacrée aux investissements</li> <li>➤ Types de nouveaux secteurs émergents dans la Région</li> <li>➤ Nombre d'actions de promotion de l'économie régionale initiée par le Conseil Régional</li> <li>➤ Etat de solvabilité des entrepreneurs locaux accompagnés</li> </ul>	<p>la promotion des produits locaux</p> <p>3.4 Élaboration et mise en œuvre de stratégies marketing et plans d'action commerciale</p> <p>3.5 Formation des agents économiques locaux aux techniques de vente et de négociation commerciale</p> <p>3.6 Éducation entrepreneuriale et à la dynamique associative au niveau des jeunes et des corps de métiers</p> <p>3.7 Perfectionnement et formalisation de micros entreprises locales du secteur des BTP et de la restauration collective</p> <p>3.8 Promotion de la coopération entre les agents économiques locaux</p> <p>3.9 Organisation des « journées économiques régionales des innovations locales » (JERIL)</p> <p>3.10 Soutien au Conseil Régional pour l'institutionnalisation de prix annuels d'excellence pour les meilleurs agents économiques de chaque province en matière fiscale et de contribution à la création de richesses locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Concours des média de proximité</li> <li>➤ Collaboration des administrations déconcentrées</li> <li>➤ Collaboration des Chambres consulaires, des faïtières des organisations de producteurs, des organisations économiques féminines</li> </ul> <p><b>Ressources financière</b> <b>159 000 000 FCFA = \$ US 318 000</b></p>
<b>4. Renforcement des capacités des acteurs et communication participative pour un développement local durable et une bonne gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une BASEDOR à déclinaison communale</li> <li>➤ Nombre d'élus capacités selon le Genre</li> <li>➤ Nombre de sessions de formation</li> <li>➤ Nombre de bourses allouées et nombre de projets d'installation induits</li> <li>➤ Nombre de convention de partenariat avec les institutions spécialisées en renforcement de capacités</li> <li>➤ Répertoire des personnes ressources locales pour la promotion du développement local durable</li> <li>➤ Nombre d'actions spécifiques aux femmes maires et conseillères</li> <li>➤ Nombres d'ateliers sur la décentralisation au profit des administrations déconcentrées de l'État</li> <li>➤ Nombre de travaux de capitalisation réalisés</li> <li>➤ Nombre de voyages d'études</li> <li>➤ Nombre d'émissions médiatiques</li> </ul>	<p>Système de formation et de conseil à la carte pour adapter l'accompagnement aux besoins de chaque municipalité tout en favorisant des échanges d'expériences entre les élus et entre les agents municipaux</p> <p>Développement de programmes d'information, d'éducation et de communication du public sur la citoyenneté et le développement</p> <p>Mise en place de « bourses de soutien communal pour le développement local » (BSCDL) pour favoriser l'intérêt des jeunes intellectuels de la Région pour la communalisation et l'émergence d'une ingénierie locale durable dans Région de la Boucle du Mouhoun</p> <p>Partenariat avec les organismes spécialisés dans la formation à la décentralisation et au développement local</p> <p>Identification et valorisation des détenteurs locaux d'expériences intéressantes pour l'économie locale et la promotion des femmes</p> <p>Mesures d'accompagnement exceptionnelles au profit des femmes maires et conseillères municipales et régionales pour faciliter leur participation aux travaux des conseils municipaux et pour l'animation des séances d'information avec les populations</p> <p>Échanges d'expériences entre les femmes maires, les conseillères municipales et les leaders femmes des OSC</p> <p>Renforcement des capacités des services déconcentrés sur les enjeux de la décentralisation et du nouveau partenariat Etat/Collectivités territoriales pour l'atteinte des OMD</p>	<p><b>Ressources humaines :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Appui technique de l'UACAT</li> <li>➤ Appui conseil de la part du FENU, du PNUD</li> <li>➤ Appui administratif et logistique du PNUD</li> <li>➤ Collaboration des administrations déconcentrées</li> </ul> <p><b>Ressources financières :</b> <b>158 500 000 FCFA = \$ US 317 000</b></p>

Produits	Indicateurs / Cibles de produits	Activités indicatives	Intrants
		<p>Développement d'une base de données régionales (BASEDOR) à déclinaisons communales par secteur au niveau de la Direction régionale de l'économie et du développement</p> <p>Coordination des interventions de développement local au niveau régional et communal</p> <p>Promotion du dialogue sur les politiques publiques régionales et communales et dynamisation des cadres de concertation entre les élus locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les OSC</p> <p>4.11 Capitalisation et diffusion des expériences de mise en œuvre de la décentralisation au niveau du MATD</p>	
<p><b>5. Gestion et réussite du projet</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Taux des cibles annuelles atteint à 75%</li> <li>➤ Dynamique d'équipe du projet non conflictuelle</li> <li>➤ Exemplarité des animateurs de zone à 100% de maires satisfaits de leurs prestations</li> </ul>	<p>5.1 Mise en place de la structure de gestion du projet</p> <p>5.2 Installation des animateurs de zone</p> <p>5.3 Équipements et moyens de fonctionnement du projet</p> <p>5.4 Manuel d'opération du projet</p> <p>5.5 Atelier de lancement du projet</p> <p>5.6 Utilisation du manuel de procédure du FPDCT</p> <p>5.7 Signature des conventions d'appui avec les Collectivités</p> <p>5.8 Signature d'un protocole d'actions en synergie avec ADEPAC</p> <p>5.9 Revues tripartites</p> <p>5.10 Missions d'évaluation</p> <p>5.11 Audits financiers et comptables</p>	<p><b>Ressources humaines :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Appui administratif et financier du FENU, du PNUD et du DED</li> <li>➤ Appui administratif et logistique du PNUD</li> </ul> <p><b>Ressources financières :</b>  <b>792 700 000 FCFA =</b>  <b>\$ US 1 585 400</b></p>

## V. ARRANGEMENTS DE GESTION ET MODALITÉS FINANCIÈRES

### A) Modalité d'exécution

Le projet sera exécuté selon la modalité de l'exécution nationale.

- Le **Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD)** sera le partenaire technique responsable de la mise en œuvre du projet ACRIC au nom de la partie gouvernementale. Il travaillera en étroite collaboration avec les autres partenaires concernés par les activités du sous-programme. Le Directeur Général du Développement des Collectivités Territoriales du MATD sera le Directeur National du projet. La DGDCT veillera à ce que l'exécution des activités du programme soit en cohérence avec les orientations de la politique nationale en matière de décentralisation et de bonne gouvernance. Elle assurera la coordination des deux sous-programmes ADEPAC et ACRIC.
- Le **comité de pilotage (CP)**. Pour des raisons de synergie et de meilleure coordination, des composantes ADEPAC et ACRIC il est souhaité d'avoir un même comité de pilotage pour les deux composantes. Ce comité assurera la supervision stratégique de la mise en œuvre du projet et se réunira deux fois l'an pour donner les grandes orientations, apprécier les plans de travail et émettre des avis techniques sur les questions importantes. . Il sera présidé par le Secrétaire Général du MATD qui enverra les convocations quinze jours avant la date de la réunion. Les membres composant le comité sont : le Secrétaire Général du MATD, le Directeur Général des Collectivités Territoriales, le Gouverneur de la Région de la Boucle du Mouhoun, le Président du Conseil Régional de la Boucle du Mouhoun, un représentant de l'ARBF, un représentant de l'AMBF, un représentant de la Direction Générale de la Coopération, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ou son représentant, le Directeur Général du Fonds Permanent de Développement des Collectivités Territoriales, le SP/du CNCPDRD ou son représentant, le PNUD et le FENU ,un représentant de la Coopération autrichienne et un représentant du DED
- L Compte tenu de la faiblesse en ressources humaines du MATD, l'opérationnalisation du projet sera assurée par une **Unité de Gestion du Projet (UGP)** constituée d'une coordination technique régionale et de quatre (4) équipes légères formées chacune de deux (2) animateurs par zone dont l'ensemble couvre les deux provinces de concentration du FDL. L'UGP est une cellule intercommunale de mutualisation de services relevant à la fois des Communes et de la Région dont les animateurs de zones et certains spécialistes sont appelés à évoluer au sein de l'administration du conseil régional après la phase d'intervention du projet.

L'UGP est un dispositif technique d'ingénierie territoriale qui sera logé au sein de l'administration du Conseil régional dont la comptabilité sera indépendante durant les cinq (5) ans du projet. C'est un service d'appui intercommunal au service de l'ensemble des collectivités territoriales de la région. Il sera constitué comme suit :

- ❖ **1 coordonnateur national de projet**, socio-économiste,
- ❖ **1 expert en économie locale et en gestion municipale**, socio économiste ou agroéconomiste;
- ❖ **1 expert en équipement rural**, ingénieur du Génie civil ou du génie rural, spécialiste de passation des marchés (appui à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage);
- ❖ **1 expert économiste planificateur ou géographe aménagiste** chargé du suivi-évaluation, justifiant d'une expérience pertinente dans la gestion des bases des données, recruté dans le corps des VNU internationaux et parlant très couramment la langue française ;
- ❖ **4 animateurs économiques locaux de zone**,

- ❖ **4 animateurs de zone en maîtrise d'ouvrage communale et en ingénierie sociale,**
- ❖ **1 gestionnaire ;**
- ❖ **1 assistante administrative** archiviste ;
- ❖ **4 agents de soutien** (2 chauffeurs, 1 gardien et 1 agent d'entretien)

**La zone du projet sera découpée en quatre (4) sous-zones d'intervention.** Chaque sous-zone disposera d'un animateur économique local et d'un animateur de zone en maîtrise d'ouvrage communale et en ingénierie sociale. Ce binôme sera appuyé par les experts régionaux en fonction des besoins. Chaque sous-zone couvre 3 à 4 communes. Les animateurs de zone sont placés sous l'autorité conjointe des maires des communes concernées. Une convention de partenariat définira les modalités pratiques d'utilisation de ces animateurs. Cette convention sera signée entre le Président du Conseil régional, les maires concernés et le coordonnateur de l'UGP.

Les animateurs de zone travailleront en étroite collaboration avec les services déconcentrés de l'État et les organisations communales ou départementales à caractère économique pour définir des programmes de conseils aux acteurs locaux. Ils apporteront une contribution active à la dynamisation des cadres de concertation opérant dans la zone.

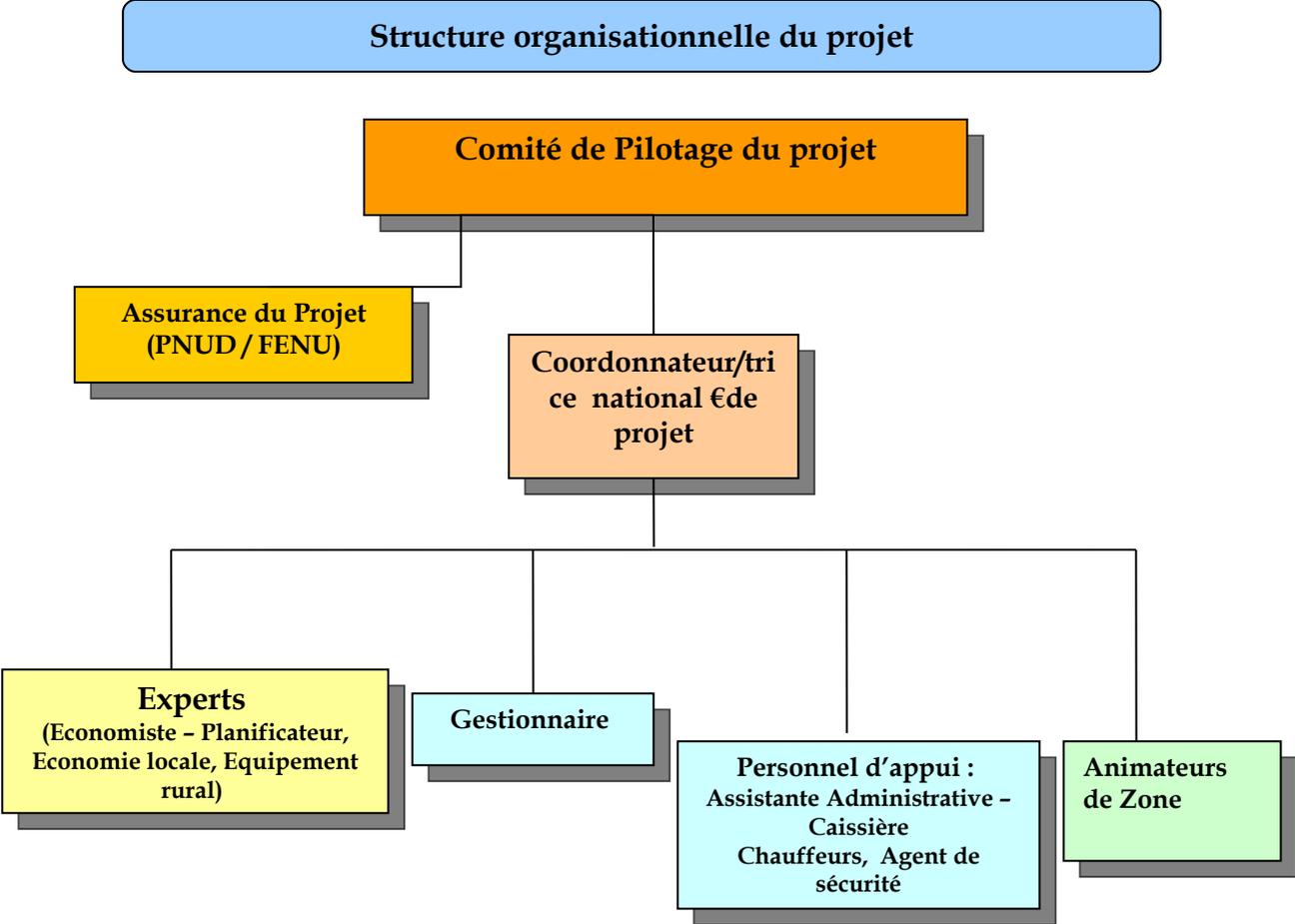
Ce modèle institutionnel vise à corriger le déficit de capacité institutionnelle des communes, des difficultés que rencontrent les élus locaux en matière de promotion du dialogue avec les usagers. Il permettra d'améliorer le fonctionnement des institutions communales. Il favorisera l'émergence et l'accompagnement des dynamiques intercommunales et intercommunales. Enfin, ce modèle vise également la promotion de l'emploi des jeunes. **Ce dispositif sera cofinancé progressivement par ACRIC, le Conseil régional de la Boucle du Mouhoun et les communes de la zone d'intervention.** Il pourrait être soutenu par d'autres partenaires techniques et financiers.

### **B) Modalités financières du projet**

Le projet utilisera des fonds mobilisés par le FENU et le PNUD pour financer les différentes rubriques du projet, sous la supervision du comité de pilotage, selon les modalités des projets et programmes co-appuyés par le PNUD et le FENU.

L'UGP aura l'autonomie financière pour conduire ses activités selon les objectifs arrêtés et suivant le Plan Annuel d'activités défini par le document du projet. Les intrants seront mis à la disposition du projet selon la modalité du paiement direct. Le bureau du PNUD à la demande du directeur national du projet effectuera des paiements au profit de tiers pour des biens et services fournis aux sous-programmes. A la demande du Directeur National du programme le PNUD versera une avance de fonds dans le compte bancaire du sous-programme dans le cas d'activités dont la réalisation ne permet pas le paiement direct. deux comptes bancaires spécifiques seront ouverts au niveau du Trésor au nom du projet pour recevoir les avances de fonds du FENU et du PNUD. La gestion des comptes respectera les procédures du PNUD et du FENU en la matière.

L'organigramme du projet se présente comme suit :



## VI. APPORTS ET RESPONSABILITES

Le MATD, dotera chaque commune d'un secrétaire général et des locaux pour l'administration municipale. Il facilitera la mise en œuvre des deux composantes du programme DEPACIDEL en créant les meilleures conditions de collaboration et d'échanges entre les deux équipes d'appui-conseil et les directions techniques concernées par le programme en vue de garantir une meilleure pérennisation des résultats du programme.

- Le projet sera logé au niveau du Conseil Régional de la Boucle du Mouhoun.
- Le **Programme des Nations Unies pour le Développement** (PNUD) contribuera pour un (1) million de dollars US au financement du projet. Son apport financera l'assistance technique (le personnel, le matériel roulant, les équipements informatiques et de bureau, et les frais de fonctionnement du projet)
- Le **Fonds d'Équipement des Nations Unies** (FENU) contribuera pour deux (2) millions de dollars US au financement du projet. son apport financera la mise en œuvre du FDL pour la réalisation des actions prioritaires contenues dans les PCD Il fournira au projet un appui conseil et technique pour la mise en œuvre du projet et le développement des outils de développement local notamment les outils de planification locale, de maîtrise d'ouvrage, de financement et de gestion financière, de suivi, d'évaluation et de capitalisation.
- Le **Service Allemand du Développement (DED)** fournira deux experts (un international et un national) selon des termes de référence précis afin de constituer une équipe de haut niveau pour appuyer l'exécution des activités de ce projet. Ces deux experts seront placés au sein de l'UGP sous la supervision du Coordonnateur national du projet.
- **D'autres partenaires** pourraient se joindre PNUD et au FENU soit pour le cofinancement des animateurs territoriaux de zone, soit pour la participation au Fonds de Développement Local (FDL).

## VII. SUIVI ET EVALUATION DU PROJET

Le système de suivi, d'évaluation et de capitalisation participe de l'appropriation du projet et de sa conduite vers les produits, les effets et les impacts recherchés. Il sera basé sur la méthodologie de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et la prise en compte des effets UNDAF et des OMD. Il s'agira de développer également une approche d'autoévaluation à tous les niveaux d'intervention sur le terrain .

Le système de suivi intègre le suivi de l'ensemble des activités du projet à savoir le suivi des opérations organisationnelles, techniques et financières du projet ainsi que le suivi des performances des communes rurales et des autres partenaires appuyés par le projet. D'une manière optionnelle le suivi doit concerner de façon transversale (i) la méthodologie participative de réalisation, (ii) la fonctionnalité des cadres de concertation et de coordination, (iii) l'utilisation des plans communaux de développement, (iv) le renforcement des capacités, (v) l'accès à l'information, (v) la qualité de la gouvernance locale, (vi) le leadership des femmes, (vii) la mobilisation des ressources locales, (viii) la qualité des réalisations, (ix) l'accès aux services de base, (x) les procédures de passation des marchés.

Le système de suivi du Programme s'organisera autour des indicateurs du plan de travail annuel. Chaque responsable de produit élaborera trimestriellement un rapport technique et financier et un rapport annuel de projet. Le coordonnateur du projet assurera la synthèse des différents rapports en un seul rapport trimestriel ou annuel du projet.

Le comité de pilotage discutera les plans de travail et rapports annuels des deux sous programmes du DEPACIDEL (ADEPAC et ACRIC).

Le projet renforcera et développera une base de données régionale au niveau de la Direction Régionale de l'Économie et du Développement (DRED) afin que le profil de chaque commune soit actualisé au moins par semestre et les données exploitées par les communes dans leur système décisionnel.

La capitalisation des expériences du projet sera assurée par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation Cette capitalisation portera sur les performances, les meilleures pratiques et les leçons de la décentralisation en général, et des communes rurales en particulier.

Un audit du projet sera organisé annuellement lorsque son décaissement annuel est supérieur ou égal à 100 000 USD et le rapport d'audit sera transmis et discuté par le Gouvernement, le PNUD et le FENU.

Les animateurs de zone feront l'objet d'une évaluation semestrielle de la part des conseils communaux et des organisations de producteurs de la zone suivant des modalités bien précises que l'UGP proposera au Comité Régional de Suivi des Projets pour approbation. Ces évaluations sont adressées au Président du Conseil régional et à l'UGP pour être prises en compte dans le système de suivi et d'évaluation du projet.

Le projet fera l'objet d'une évaluation à mi parcours et d'une évaluation finale respectivement en 2010 et 2013. L'évaluation à mi parcours du projet ACRIC devra être couplée avec l'évaluation finale du projet ADEPAC de manière à consolider la logique du programme DEPACIDEL.

## VIII. RISQUES

Le projet ACRIC peut être confronté à quelques risques dont il faut se préoccuper pour pouvoir accroître les possibilités de réaliser les activités dudit projet à un niveau élevé de performance.

**Les risques de nature institutionnelle.** Le code sur les collectivités territoriales n'est pas encore accompagné de l'essentiel de ses textes d'application, ce qui crée des lenteurs dans le processus de transfert de compétences et de ressources concernant les compétences communales toujours exercées par les ministères et projets sectoriels de l'Etat. En outre, la faible capacité des administrations déconcentrées, des collectivités territoriales, du secteur privé et des organisations de la société civile de la région à assurer l'animation économique locale et l'assistance conseil en matière de maîtrise d'ouvrage communale est un handicap au démarrage du projet.

**Risques liés à la conquête du pouvoir local.** Les luttes politiques au niveau national ont des répercussions sur la conquête et la gestion des communes du fait que seuls les partis politiques ont le droit de présenter des candidats aux élections communales. Les partis politiques ne s'impliquent pas assez dans la préparation de leurs partisans à l'exercice du pouvoir local et ne choisissent pas toujours des candidats suffisamment conscients des enjeux de la décentralisation et du développement local.

**Risques d'une articulation faible des approches de mise en œuvre de la décentralisation.** Avec les pouvoirs donnés aux conseils villageois de développement (CVD) de disposer de ressources budgétaires pour des micros réalisations, la mobilisation des ressources locales par les budgets des communes rurales peut être affectée du fait d'une propension du secteur informel dans la mise en œuvre des projets communautaires des CVD, car peu d'entreprises vont se formaliser et se professionnaliser.

## IX. CADRE LEGAL

Ce document et le Plan d'Action du Programme de Pays (CPAP) signé par le Gouvernement et le PNUD le 31 mars 2006 constituent l'instrument visé à l'article premier du paragraphe 2 de l'Accord- type d'assistance de base conclu le 19 juillet 1976, entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Programme des Nations Unies pour le Développement. Il constitue également l'instrument visé à l'article 1, paragraphe 2, de l'Accord de base signé en août 1981 entre le Gouvernement du Burkina Faso et le FENU. Aux fins de l'accord de base, le Partenaire de mise en œuvre dans le pays hôte sera le Ministère de l'Economie et des Finances.

Tenant compte de ce qui précède, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire de mise en œuvre, de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD gérés par le partenaire de mise en œuvre relève du partenaire de mise en œuvre.

Le partenaire de mise en œuvre devra :

- mettre en place un plan approprié de sécurité, le mettre à jour et prendre en compte la situation sécuritaire du pays ;
- assumer tous les risques liés à la sécurité du partenaire de mise en œuvre et la mise en œuvre intégrale du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier la mise en place du plan de sécurité et de suggérer des modifications si nécessaire. Une défaillance dans la mise en œuvre et la mise à jour du plan approprié de sécurité tel que requis.

Le partenaire de mise en œuvre s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun financement reçu du PNUD dans le cadre du projet n'est alloué à une personne ou une entité associée au terrorisme et qu'aucun bénéficiaire des financements du PNUD n'apparaît sur la liste du Comité du Conseil de Sécurité établie conformément à la résolution 1267 (1999). Cette liste est accessible par le lien <http://un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng/htm>. Cet engagement doit être inclus dans tous les sous-contrats ou sous engagements entrant dans le cadre de ce document de projet.

Les équipements et fournitures nécessaires au fonctionnement du projet bénéficieront de l'exonération des droits, taxes et impôts en vigueur au Burkina Faso. Le Projet bénéficiera également de l'enlèvement immédiat sous douane de tous les équipements et fournitures importés au titre du projet. La régularisation douanière devra être effectuée dans un délai de trois (3) mois.

Les modifications suivantes pourront être apportées au présent document de projet avec la seule signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires n'aient pas d'objection aux changements proposés. Il s'agit :

1. des révisions n'ayant pas d'incidence sur les objectifs immédiats, les résultats et activités du Programme mais qui tiennent compte des apports déjà convenus ou des augmentations de coûts dues à l'inflation ;
2. des révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement des contributions financières du Programme et correspondant à l'accroissement, dû à l'inflation des dépenses d'Experts ou d'autres frais en fonction de la souplesse financière de l'organisme responsable de l'activité en question.
3. Cependant, les modifications du document de projet dues à la participation au financement d'autres bailleurs de fonds au programme feront l'objet de revue entre les parties impliquées

## **ANNEXES**

### **I / LES CRITERES D'ALLOCATION DU FDL.**

Ils prévoient une dotation fixe annuelle par habitant de 1,5 dollar. La part allouée à chaque commune est fonction de la taille de sa population en 2006. Le FDL couvre une période de trois (3) ans pour une valeur de 2 576 480 dollars US soit 65,34% du coût global du projet ACRIC. Le FDL comprend trois (3) guichets.

<b>Guichets FDL</b>	<b>Montants \$</b>	<b>Part du FDL</b>
Guichet d'Investissements Sociaux (GIS)	1 545 888	60%
Guichet Economique Locale (GEL)	772 944	30%
Guichet Gestion des Ressources Naturelles et protection de l'environnement (GRN)	257 648	10%

La part du FDL est applicable au montant de trois (3) ans et non au montant annuel par commune. Ce qui permet au FDL de s'adapter aux évolutions pluriannuelles des priorités sans pour toutefois dépasser la part applicable à chaque guichet sur les trois ans.

**Contribution des communes.** Le taux de cofinancement par les communes sera de 5% par investissement, ce qui est le taux de base le plus bas prévu par le fonds permanent de développement des collectivités territoriales (FPDCT). Ce niveau de contribution paraît raisonnable car tient compte du fait que les communes doivent supporter les charges récurrentes annuelles des investissements en termes d'entretien. Au cas où une commune présenterait un projet à caractère économique au profit des organisations non étatiques, les bénéficiaires contribueraient à hauteur de 10 à 20% du coût total du projet d'investissement soumis.

## **II / PROJET DE TERMES DE REFERENCE DE L'EQUIPE DU PROJET**

- **Termes de référence du coordonnateur régional des programmes**

**Durée** : 5 ans

**Lieu d'affectation** : Dédougou

**Description du poste** : En étroite collaboration avec le PNUD, le Directeur national du projet et avec l'équipe du projet, il est chargé de la coordination, de la planification, de la gestion et du suivi du projet sur la base des produits attendus. Il a la responsabilité technique et d'exécution du projet dans toutes ses composantes. Il est l'interlocuteur du projet auprès des autorités de la Région de la Boucle du Mouhoun. Il est spécifiquement responsable de la composante 4 du projet « renforcement des capacités des acteurs et communication participative » et du produit 5 « gestion et réussite du projet ».

**Profil** : Socio-économiste, niveau Bac+5 avec au moins 7 ans d'expériences pertinentes en gestion de projet et en accompagnement de dynamiques locales. Il doit être une personne communicative, analytique, maîtrisant les outils informatiques, dotée d'excellentes aptitudes à l'animation d'équipe et la formation d'adultes, d'un très bon style rédactionnel (rédaction et présentation de rapports) et justifiant d'une parfaite connaissance des stratégies de développement du pays et du cadre juridique de la décentralisation au Burkina Faso. Une connaissance de la langue anglaise serait un atout.

- **Termes de référence de l'expert régional en économie locale et en gestion municipale**

**Durée** : 5 ans

**Lieu d'affectation** : Dédougou

**Description du poste** : Sous la supervision du coordonnateur, il est chargé d'assurer la gestion des activités relatives au produit 3 du projet « promotion du développement économique locale ». A ce titre, il accompagne les communes dans la définition et la mise en œuvre de leurs stratégies de mobilisation des ressources locales, d'assister les communes dans la gestion de leurs infrastructures marchandes et la promotion des dynamiques économiques locales à travers l'appui-conseil-formation aux organisations socioprofessionnelles et aux promoteurs privés. Il appuiera le conseil régional pour l'organisation et l'appropriation des journées consacrées à la promotion de l'excellence économique dans la région de la Boucle du Mouhoun.

**Profil** : Socio-économiste ou agroéconomiste du cycle de projets justifiant de 3 ans d'expériences avec une appropriation des techniques de base du marketing. Il doit être une personne communicative, analytique, maîtrisant les outils informatiques, dotée d'excellentes aptitudes à l'animation d'équipe et la formation d'adultes, d'un très bon style rédactionnel (rédaction et présentation de rapports) et justifiant d'une parfaite connaissance des stratégies de développement économique local.

- **Termes de référence de l'expert régional en équipement rural**

**Durée :** 5 ans

**Lieu d'affectation :** Dédougou

**Description du poste :** Sous la supervision du coordonnateur, il est chargé d'assurer les tâches d'ingénieur-conseil en maîtrise d'ouvrage communal et responsable de la réalisation du produit 2 « renforcement de maîtrise d'ouvrage communale et des modes de gestion ». A ce titre, il sera chargé des questions relatives à l'assistance pour le montage des projets, la gestion des procédures de passation de marchés, de suivi et du contrôle des infrastructures au titre du fonds de développement local. Il assure en outre la formation des petites entreprises locales formelles et informelles du secteur des BTP de la région.

**Profil :** Ingénieur du Génie civil ou du génie rural, spécialiste de passation des marchés avec 2 ans d'expériences au moins avec une formation qualifiante en passation des marchés. Il doit être une personne communicative, analytique, maîtrisant les outils informatiques, dotée d'excellentes aptitudes à l'animation d'équipe et la formation d'adultes, d'un très bon style rédactionnel (rédaction et présentation de rapports).

- **Termes de référence de l'expert économiste planificateur ou géographe aménagiste**

**Durée :** 5 ans

**Lieu d'affectation :** Dédougou

**Description du poste :** Sous la supervision du coordonnateur, il est chargé du suivi et de l'évaluation internes du projet. Il appuie les collectivités territoriales dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de leurs plans de développement. Il appuie la Direction régionale de l'économie et du développement dans la mise en place et le fonctionnement de la BASEDOR et accompagne le MATD dans la capitalisation des expériences de décentralisation au niveau national dans le cadre de l'appui du projet à cette activité de portée nationale.

**Profil :** Economiste ou géographe aménagiste, il doit justifier d'une solide expérience en matière de planification du développement local et de gestion des bases de données. Il doit être une personne communicative, analytique, maîtrisant le système d'information géographique (SIG), dotée d'excellentes aptitudes à l'animation d'équipe et la formation d'adultes, d'un très bon style rédactionnel (rédaction et présentation de rapports). La maîtrise courante du français est obligatoire. Cet expert sera recruté dans le corps des VNU internationaux.

- **Termes de référence du gestionnaire**

**Durée** : 5 ans

**Lieu d'affectation** : Dédougou

**Description du poste** : Sous la supervision du coordonnateur, il est chargé de l'exécution des fonctions essentielles de comptabilité et de gestion financière du projet. A ce titre, il assiste le coordonnateur du projet dans la réalisation du produit 5 « gestion et réussite du projet ». Il participera à la formation des agents des mairies et des comptables des micro entreprises locales ainsi que les comités de gestion des infrastructures réalisées par le projet.

**Profil** : Titulaire d'un DUT ou d'un BTS en comptabilité avec 5 ans d'expériences dans un projet ou dans une structure de développement crédible. L'intéressé(e) doit être une personne communicative, analytique et doit justifier d'une excellente qualité morale, d'une bonne maîtrise de l'utilisation des logiciels de comptabilité et d'une capacité de formateur et de rédaction de rapports financiers et comptable.

- **Termes de référence des animateurs de zones AEL et AZMOC**

**Durée** : 5 ans

**Lieu d'affectation** : Dédougou

**Description du poste** : 4 animateurs économiques locaux de zone (AEL) de niveau Bac+2, recrutés dans le corps des VNU nationaux ou par appel ouvert à candidatures, maîtrisant l'approche Genre et Développement, et parlant couramment au moins deux langues nationales pratiquées dans les deux provinces dont le Dioula.

**Description du poste** : 4 animateurs de zone en maîtrise d'ouvrage communale et en ingénierie sociale (AZMOC) de niveau Bac+2 au moins recrutés dans le corps des VNU nationaux et parlant couramment au moins deux langues nationales pratiquées dans les deux provinces

- **Termes de référence des personnels de soutien**

- ❖ **1 secrétaire administratif** archiviste de niveau Bac ayant une bonne maîtrise de l'outil informatique et de la bureautique ;

- ❖ **4 agents de soutien** (2 chauffeurs, 1 agent de sécurité, 1 agent d'entreti